Autres adresses utiles

CPAS
27 rue de la Charrette, 1200 Bruxelles
Tél.: 02.777.75.11

ONEM
60 chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles
Tél.: 02.542.16.11

ACTIRIS
65 boulevard Anspach, 1000 Bruxelles
Tél.: 02.800.42.42

Organismes de paiement

CAPAC
1 boulevard Anspach, 1000 Bruxelles
Tél.: 02.209.13.13
Tous les matins: 8h30 à 11h30, mardi et jeudi: 13h00 à 15h30

CGSLB
11 boulevard Baudouin, 1000 Bruxelles
Tél.: 02.206.67.11
Du lundi au vendredi: 8h00 à 12h et de 14h à 16h, mercredi: fermé

CSC
4 rue de Toulouse, 1040 Bruxelles
Tél.: 02.557.80.91
Mardi: 9h à 12h et de 15h à 18h, lundi, mercredi, jeudi et vendredi: 9h à 12h

FGTB
88 avenue de la Chasse, 1040 Bruxelles
Tél.: 02.513.20.79 & 02.513.25.49
(du lundi au jeudi: 8h à 16h; vendredi: 8h à 12h)
Guichet: lundi de 8h à 16h et du mardi au vendredi de 8h à 12h

[redacted]

Vous êtes employeur, demandeur d'emploi, à la recherche d'un travail dans le cadre de l'ALE, ce fascicule contient une mine d'informations susceptibles de vous intéresser.

En effet, le monde du travail est en perpétuelle mutation ; il devient rare de commencer sa vie professionnelle à un endroit et d'y rester jusqu'à sa pension. Diverses situations peuvent se présenter tout au long de votre parcours professionnel : perte d'emploi, envie de se réorienter, besoin de formation, arrivée d'un enfant …

Le service communal de l'Emploi de Woluwe-Saint-Lambert a été transféré au sein de la Maison de l'Emploi et est à votre disposition pour envisager avec vous des solutions à la problématique que vous rencontrez. Notre service est également disponible pour les employeurs à la recherche de personnel pour répondre aux besoins de l'entreprise.

Travers ce fascicule vous découvrirez une série de renseignements de nature à vous apporter une réponse à vos interrogations.

Isabelle **MOLENBERG**,

Echevine de la Famille, de l'Action sociale, des Seniors, de l'Emploi et de l'Egalité des Chances

Avenue Paul Hymans 2 - 1200 Bruxelles ✆ 02/761.27.32 – 🖷 02/774.35.70
Courriel: i.molenberg@woluwe1200.be Secrétariat: ✆ 02/761.28.33

MAISON DE L'EMPLOI

105 boulevard Brand Whitlock- 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Maison de l'emploi

Table des Matières

A. *Service communal de l'Emploi*

Demandeurs d'emploi *P. 4*

Employeurs *P. 5*

Emploi «Jeunes» *P. 6*

B. *ASBL Agence Locale pour l'Emploi*

Travailleurs ALE *P. 7*

Utilisateurs ALE *P. 8*

Titres-Services *P. 9*

Aide à l'embauche *P. 10*

Formations *P. 10*

C. *Antenne Actiris*

Introduction et fonctionnement *P. 11*

D. *ASBL Wolu-Services*

L'Antenne Emploi *P. 12*

L'Atelier de Recherche Active d'Emploi (ARAE) *P. 13*

L'Espace Informatique *P. 14*

Où s'adresser à Woluwe-Saint-Lambert? *P. 15*

Autres adresses utiles *P. 16*

A. *Service communal de l'Emploi*

1) Demandeurs d'emploi

Le Service Communal de l'Emploi est un **relais** entre les demandeurs d'emploi et les employeurs potentiels.

Les missions du Service Communal de l'Emploi sont les suivantes:

- L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi, l'établissement de leur profil et la communication d'offres d'emploi en fonction de leurs souhaits et compétences
- La réception et la diffusion des offres d'employeurs publics et privés
- La délivrance des documents officiels relatifs au travail à temps partiel (C3 temps partiel), la validation de l'attestation de résidence (C66 bis) et la diffusion des informations sur les plans d'aide à l'embauche
- Le conseil aux étudiants ou aux jeunes ayant récemment terminé leurs études

La cellule Emploi vous propose une **aide** dans votre recherche d'emploi et/ou de formations. En effet, vous pouvez :

- ☞ déposer votre CV et compléter un questionnaire-CV, afin de vous insérer dans notre fichier de demandeurs d'emploi, ce qui nous permettra de vous tenir informé ;
- ☞ prendre un rendez-vous à la permanence « écoute-CV » afin de définir vos objectifs et desiderata, et nous permettre ainsi d'encore mieux sélectionner les offres d'emploi qui vous correspondent ;
- ☞ bénéficier d'une aide à la réactualisation de votre CV: des conseils et modifications vous seront proposés et des exemples vous seront présentés ;
- ☞ demander une aide à la recherche d'une formation. Un répertoire exhaustif des formations et adresses utiles peut être consulté sur place ;
- ☞ consulter les offres d'emplois et formations affichées dans la salle d'attente, relever leurs numéros et nous demander un complément d'information ;
- ☞ consulter sur le site internet communal (http://www.woluwe1200.be) dans la rubrique «vie quotidienne emploi», les offres d'emploi et la liste d'adresses utiles…

2) Employeurs

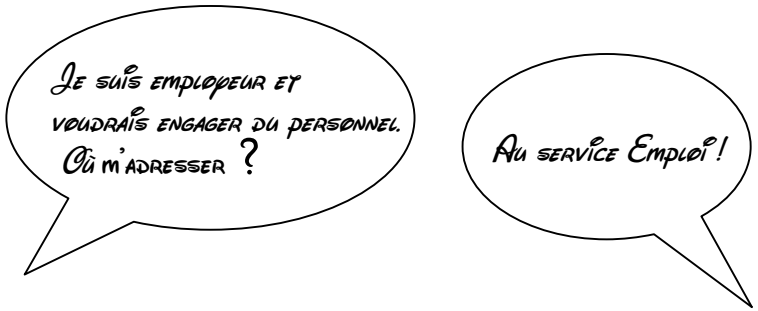

- Comment prendre contact avec notre service ?
  Il suffit de téléphoner, écrire, faxer ou envoyer votre demande par e-mail (E-mail : emploi.werk@woluwe1200.be). Votre offre d'emploi sera répertoriée et affichée dans notre salle d'attente et une sélection sera effectuée. Votre offre sera ensuite communiquée aux candidats dont le profil correspond à votre demande et seules les personnes intéressées prendront contact avec vous. Nous vous demandons, bien entendu, de nous avertir lorsque vous avez trouvé le ou la candidat(e) adéquat(e) !

Renseignements (demandeurs d'emploi, employeurs): 02.740.04.41-47
Permanence: du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h

3) Emploi «Jeunes»

our les jeunes, une **permanence a lieu tous les mercredis de 14 à 16h**.
A cette occasion, une écoute leur est proposée afin de répondre à leurs questions concernant le travail des étudiants ou sur les démarches à effectuer lorsqu'ils terminent leurs études. En outre, un premier avis pourra être donné sur leur CV et leur lettre de motivation et ils seront orientés vers des professionnels s'il y a lieu de les aider à améliorer ces documents. De plus, des formulaires de candidatures auprès de certains employeurs sont mis à leur disposition.

- Stages:
  Toute personne qui poursuit des études professionnelles requérant une période de stage, peut en faire la demande auprès de l'administration communale.
  Les écoles en quête de possibilités de stages pour leurs étudiants peuvent aussi interroger le Collège des Bourgmestre et Echevins sur les possibilités qu'offre la commune. Pour ce faire, un courrier sera adressé au Collège des Bourgmestre et Echevins, 2 av. P. Hymans - 1200 Bruxelles et mentionnera :
  - la nature des études en cours
  - les coordonnées de l'établissement scolaire
  - la durée du stage
  - la période souhaitée
  - le contenu du stage.

  Après examen par le service du Secrétariat, la demande est soumise au Collège des Bourgmestre et Echevins qui statue sur la demande.

- Travail étudiant:
  Durant les périodes d'été, la commune est amenée à rechercher des étudiants intéressés par le travail de jardinier. Pour ce faire, un courrier de candidature peut être adressé à la Maison de l'Emploi qui se charge de transmettre les candidatures aux services communaux qui recherchent des étudiants.

Renseignements: 02.740.04.41-47
Permanence: le mercredi, de 14h à 16h

B. ASBL Agence Locale pour l'Emploi

L'ALE, créée sous forme d'ASBL depuis 1995, propose aux **chômeurs complets indemnisés** depuis au moins 2 ans (si – de 45 ans) ou depuis au moins 6 mois (si + de 45 ans), et aux **bénéficiaires du revenu d'intégration sociale** (RIS), de travailler chez les particuliers, pour les pouvoirs locaux, les établissements d'enseignement, les ASBL et les autres associations non commerciales sur le territoire de la commune.

L'ALE est destinée à remettre à l'emploi les chômeurs de longue durée.
Elle a pour principale mission le développement des activités actuellement autorisées, à savoir : l'entretien du jardin, les petites réparations au domicile, l'accompagnement et/ou la surveillance des personnes âgées et des enfants, l'aide pour l'accomplissement de formalités administratives, l'aide ponctuelle aux associations; elle est aussi chargée de l'information et de la promotion des mesures d'embauche.

1) Travailleurs ALE

- Vous pouvez travailler au maximum 45 heures par mois, ce qui correspond à 184,50 EUR/mois (une heure de travail=4,10 EUR=1 chèque ALE).
- Une heure commencée est une heure due (exemple : vous travaillez 1h45' – vous gagnez 2 x 4,10 EUR).
- Votre feuille de prestations et vos chèques sont à joindre à votre carte de pointage et à déposer à votre organisme de paiement ou à déposer au CPAS.

2) Utilisateurs ALE

Vous êtes particulier, pouvoir local, établissement d'enseignement, ASBL ou autre association non commerciale,… il vous est possible de demander de l'aide de travailleurs ALE**.**

- **Quelles sont les tâches autorisées ?**
  - aide au petit entretien de jardin ;
  - aide au petit entretien du logement ;
  - aide à la surveillance ou l'accompagnement d'enfants ou de personnes malades ;
  - aide à l'accomplissement de formalités administratives ;
  - modèles pour les académies ou écoles d'arts

- **Comment introduire votre demande ?**

  En vous inscrivant à l'ALE.

  L'inscription est de 7,44 EUR/an (excepté pour les personnes VIPO, pour lesquelles l'inscription est gratuite)

- **Comment payer le travailleur ?**

  La rémunération se fait à l'aide de chèque-ALE :

☞ soit de chèques non nominatifs, directement disponibles et achetés auprès de l'ALE mais ne donnant pas droit à un avantage fiscal.

- ➢ pour le particulier : 1 chèque = 5,95 EUR
- ➢ pour les ASBL, pouvoirs locaux, établissement d'enseignement ou autre association non commerciale : 1 chèque = 6,20 EUR.

☞ soit de chèques nominatifs commandés et achetés à la S.A. Multiservice Chèque (voir adresse page 14) et qui permettent de bénéficier d'un avantage fiscal

- ➢ 1 chèque = 5,95 EUR

Un chèque équivaut à une heure de travail et une heure entamée est une heure due. La participation aux frais de déplacement du travailleur est à convenir entre vous et ce dernier; pour les petits travaux de bricolage, elle est de 1,24 EUR par prestation.

3) Titres-Services

Le Titre-Service permet à l'utilisateur de payer une prestation de travaux ou de services de proximité effectuée, à son domicile, par une **société agréée**. Le particulier achète un "Titre-Service" à un organisme habilité (soit la société Sodexho), à 7,50 € pièce.

L'utilisateur remet les Titres-Services, datés et signés, au travailleur au moment où les travaux et services de proximité sont effectués. Le travailleur appose sa signature sur le Titre-Service et le remet à l'entreprise agréée, comme preuve de la prestation ou de confirmer l'exécution de sa prestation par voie électronique (téléphone+code d'accès). La société prestant le service est remboursée à hauteur de 20,80 € par chèque.

Comment acheter des Titres-Services ?

Le particulier peut acheter les Titres-Services, par virement ou versement auprès de la société Sodexho. La commande doit concerner un minimum de 10 Titres-Services. L'utilisateur peut commander un maximum de 500 Titres-Services par année civile. Pour commander ces Titres-Services, il faut s'inscrire, gratuitement, auprès de la société par téléphone ou via son site web.

Site: www.titres-services-onem.be

4) Aide à l'embauche

Vous êtes employeur et désirez engager du personnel avec certains avantages à l'embauche,… vous pouvez prendre contact avec l'ALE de Woluwe-Saint-Lambert pour obtenir toutes les informations relatives au plan Activa en application depuis le 1er janvier 2002.
Cette mesure est un moyen de lutte contre le chômage de longue durée et favorise la réinsertion des chômeurs dans le circuit du travail normal.
Tous les employeurs, à l'exception de l'Etat, des Communautés et Régions peuvent en bénéficier.

Avantage de cette mesure :
Ce plan vous permet d'obtenir des réductions ONSS patronales et éventuellement une prise en charge par l'ONEM d'une partie du salaire.

5) Formations

L'ALE organise aussi des cours pour demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés ou bénéficiaires du RIS (revenu d'intégration sociale), domiciliés sur le territoire de la commune.

En effet, face aux exigences des employeurs, notre souci majeur est de vous aider efficacement à vous réinsérer dans la vie professionnelle.

Pour ce faire, des cours d'informatique et de langues ont déjà été organisés, dont le coût est en grande partie pris en charge par l'ALE.

Renseignements ALE: 02.740.04.46
Permanence: du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 (après-midi sur rendez-vous)

C. Antenne Actiris

Tous les **actes administratifs** peuvent y être accomplis: inscription, réinscription, demande d'attestation, changement d'adresse, mise en ordre du dossier,…

Le chercheur d'emploi a aussi accès à des **outils** comme des ordinateurs et bornes tactiles destinés à rechercher une offre d'emploi, connaître les services d'Actiris, accéder à tous les services mis à disposition par « Mon Actiris».

Un Espace est à la disposition (sur rendez-vous) de celui qui souhaite passer un test informatisé en langues (français, néerlandais, anglais, allemand) afin de s'auto-évaluer et/ou obtenir un bon à valoir chèque langue.

De plus, l'antenne propose une **permanence «Job Info»** assurée par des conseillers emploi polyvalents qui peuvent lui fournir toute information utile et les cordonnées d'offres d'emploi qu'il a lui-même sélectionnées dans la base de données d'Actiris.

Enfin, chaque demandeur d'emploi est convoqué par un conseiller emploi afin de clarifier avec lui son dossier, identifier son projet professionnel et planifier les actions à réaliser pour y parvenir dans le cadre de la signature d'un contrat de projet professionnel (CPP).

Renseignements: 02.563.21.40
Permanence: Tous les jours de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h, sauf le jeudi matin

D. ***ASBL Wolu-Services***

L'asbl Wolu-Services propose:

1) L'Antenne Emploi

L'Antenne Emploi permet aux candidats motivés d'obtenir, lors d'entretiens individuels, tous les **conseils** utiles sur les démarches à accomplir pour une recherche d'emploi efficace et les informations nécessaires pour une réorientation éventuelle : mise en relation des offres et des demandes d'emploi, conseils et soutien dynamique dans la recherche, aide à la rédaction du curriculum vitae et de la lettre de motivation, orientation sur le marché de l'emploi, aide administrative, informations sur les différentes possibilités d'orientation individuelle, les formations professionnelles ou autres, …

Particularité: aucun critère d'accès.

Renseignements: 02.740.04.43
Permanence: mardi et jeudi de 9h à 12h

2) L'Atelier de Recherche Active d'Emploi (ARAE)

Wolu-Services, en partenariat avec Actiris et le FSE, organise des sessions collectives pour les chercheurs d'emploi qui désirent dynamiser leur recherche et durant lesquelles ils apprennent à maîtriser tous les outils d'une recherche d'emploi efficace afin de mettre en valeur leur candidature (CV, lettre de motivation, ciblage des employeurs, prospection téléphonique, …). Chacun peut trouver motivation et encouragement en créant des liens dans le groupe.

Le chercheur d'emploi peut, en outre, bénéficier d'aides individualisées portant sur l'amélioration de son curriculum vitae, la rédaction de lettres de motivation personnalisées, la préparation aux entretiens d'embauche, le ciblage d'employeurs et d'offres, …

De plus, dès son inscription à l'A.RA.E., le chercheur d'emploi peut avoir accès à l' « **Espace Recherche Emploi** » pour effectuer ses démarches vers les employeurs : ordinateurs avec accès à Internet, offres d'emploi, journaux, ouvrages de référence, cabines téléphoniques, copieur, fax, enveloppes et timbres, …

Conditions d'accès:
- être inscrit auprès d'Actiris
- être domicilié en Région bruxelloise
- répondre aux critères du Fonds Social Européen

Renseignements: 02.740.04.45 (sur rendez-vous)

3) L'Espace Informatique

L'Espace informatique est un espace de formation bureautique destiné prioritairement aux personnes sans emploi en décrochage social, …
Cours d'initiation : Clavier/Souris, MS Windows, MS Word, MS Internet Explorer, MS Outlook Express et MS Excel.

☞ ***Horaires et conditions sur demande au 02/740.04.40, uniquement les mardis & jeudis de 14h00 à 16h30.***

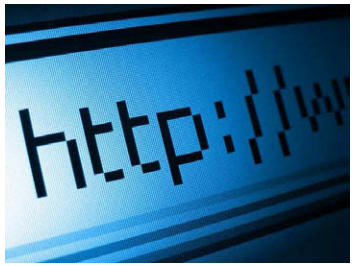

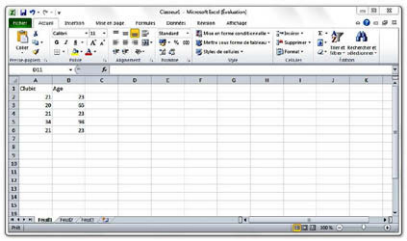

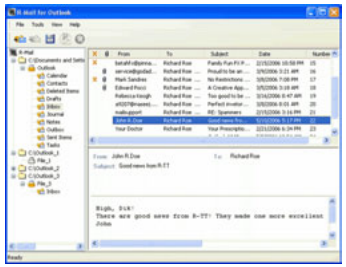

Où s'adresser à Woluwe-Saint-Lambert ?

Maison de l'Emploi

105 boulevard Brand Whitlock- 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Contacts:

Service Communal de l'Emploi

Tél.: 02.740.04.41-47
Heures d'ouverture au public: du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
http://www.woluwe1200.be

Agence Locale pour l'Emploi

Tél.: 02.740.04.46
Heures d'ouverture au public: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 (après-midi sur rendez-vous)

Antenne Actiris

Tél.: 02.563.21.40
Heures d'ouverture au public: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00
Jeudi: de 13h30 à 16h00 (fermé le matin)

ASBL Wolu-Services

- **Antenne Emploi:** *tél.: 02.740.04.43*
> Permanences: mardi et jeudi de 9h à 12h

- **Atelier de Recherche Active d'Emploi:** *tél.: 02.740.04.45*
> Sur rendez-vous

Echevinat de la Famille, de l'Action Sociale, des Seniors, de l'Emploi et de l'Egalité des Chances

Madame Isabelle MOLENBERG, Présidente de l'ALE
2 av. Paul Hymans, 1200 Bruxelles - Tél.: 02.761.27.32
Secrétariat: 02.761.28.33 - Courriel: i.molenberg@woluwe1200.be